

COOPERATION INTERNATIONALE**Réalisation d'un programme d'adduction d'eau potable à Dianguiré (Mali)**

Convention cadre avec la commune de Dianguiré, l'association de développement de Dianguiré, le comité de jumelage, l'AMSCID et la Fondation SADEV

EXPOSE DES MOTIFS

Le volet eau constitue un des axes majeur du programme de coopération triannuel récemment renouvelé avec la commune rurale de Dianguiré au Mali. Le renforcement institutionnel de la commune malienne, notamment dans le domaine de l'hydraulique et le développement de l'action citoyenne sont au cœur des différentes actions de ce nouveau programme, rediscuté dans le cadre du protocole de jumelage-coopération de mai 2005.

La commune rurale de Dianguiré est située dans le cercle de Diéma, région de Kayes et compte environ 12 000 habitants. La pluviométrie se situe entre 250 et 800 millimètres par an et le nombre de forages de la commune ne suffit pas à couvrir les besoins des villageois.

Le 1^{er} programme de coopération triennal 2007-2009 a permis la réalisation de 10 forages. Ce programme prévoyait la réalisation de 18 forages mais 8 se sont avérés négatifs. Le 2^{ème} programme 2010-2012 a permis de réaliser une formation des artisans réparateurs des forages et un diagnostic de l'état des forages afin d'assurer la maintenance des installations. Par ailleurs, un cadre de concertation a été mis en place afin de faciliter le dialogue entre autorités communales et usagers de l'eau (lancé fin 2012 et poursuivi en 2013 il comprend la formation des élus, la sensibilisation des usagers, et l'organisation d'un système de suivi des forages). Enfin, le maire de Dianguiré et l'Association Malienne de Solidarité, de Coopération Internationale et de Développement (AMSCID) ont réitéré le besoin en eau de la commune de Dianguiré. Etant donné que les forages ne permettent pas de trouver de l'eau à Torodo (village le plus important de la commune disposant d'un centre de santé et d'une école), il a été demandé d'étudier la possibilité de faire une adduction d'eau potable (AEP). Le 3^{ème} programme de coopération 2013-2015 a permis de finaliser l'avant-projet détaillé et le 4^{ème} programme de coopération 2016-2018 comprend la réalisation de l'AEP du village de Torodo.

Par ailleurs, cette adduction serait accompagnée d'un projet assainissement, ce volet étant devenu le corollaire des projets hydrauliques. En effet, afin de préserver la ressource en eau, il est important de mettre en place des mesures pour limiter la pollution des sols. Ainsi il est suggéré que l'adduction d'eau soit accompagnée de construction de latrines sur les aires de marchés de Torodo et Dianguiré.

Le programme de coopération 2016-2018 prévoit que rôle de la Ville d'Ivry-sur-Seine consiste à rechercher activement des partenaires et des cofinancements auprès d'institutions françaises et internationales pour mener à bien ce projet. C'est pourquoi les responsables du programme solidarité eau du Syndicat des Eaux-d'Ile-de-France (SEDIF) et du Syndicat d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), entre autres, ont été rencontrés depuis septembre 2015.

Afin de pouvoir déposer une candidature auprès de son programme solidarité eau, le Syndicat des Eaux-d'Ile-de-France (SEDIF) impose qu'une ONG de droit français soit partenaire du projet.

La Fondation SADEV est une Fondation d'entreprises et ONG créée en 2009 à l'initiative de SADEV 94, partenaire de la Ville sur les projets urbains, avec pour objet le développement de programmes solidaires. Depuis sa création, la fondation est intervenue dans les domaines de l'eau et de l'assainissement au Mali et a développé ses compétences dans la réalisation de programme de coopération internationale. Cette fondation s'est rapidement avérée constituer un partenaire incontournable sur le projet d'adduction d'eau porté par la commune de Dianguiré et appuyé par la Municipalité.

La Fondation SADEV peut apporter un appui technique et un soutien à la Ville dans les missions de recherche et de coordination des partenaires et permettre ainsi la mise en œuvre des actions et le dépôt d'un dossier de financement auprès du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention de partenariat avec la Commune de Dianguiré, le Comité de Jumelage, l'AMSCID, l'Association de développement de la Commune de Dianguiré et la Fondation SADEV.

P.J. : - convention

- rapport des études d'avant-projet détaillé (consultable en séance)

COOPERATION INTERNATIONALE

12) Réalisation d'un programme d'adduction d'eau potable à Dianguiré (Mali)

Convention cadre avec la commune de Dianguiré, l'association de développement de Dianguiré, le comité de jumelage, l'AMSCID et la Fondation SADEV 94

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1 et suivants,

vu la circulaire du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 20 avril 2001 relative à la coopération des collectivités territoriales françaises avec des collectivités territoriales étrangères,

vu la circulaire du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 2 juillet 2015 rappelant le cadre juridique de la coopération décentralisée et de l'action extérieure des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 26 mai 2005 approuvant le protocole de jumelage-coopération signé le 26 mai 2005 entre la commune rurale de Dianguiré (Mali) et la Ville d'Ivry-sur-Seine,

vu sa délibération du 18 février 2016 approuvant le programme de coopération décentralisée entre la commune rurale de Dianguiré et la Ville d'Ivry-sur-Seine 2016-2018,

considérant l'urgence à développer des projets hydrauliques dans le cadre de la coopération avec la commune rurale de Dianguiré dans un contexte où les forages ne permettent pas de trouver de l'eau à Torodo, village le plus important de la commune disposant d'un centre de santé et d'une école,

considérant le projet de réalisation d'un programme d'adduction d'eau potable dans le village de Torodo,

considérant que la Fondation SADEV intervient dans les domaines de l'eau et de l'assainissement au Mali et a développé ses compétences dans la réalisation de programmes de coopération internationale,

considérant que la Fondation SADEV peut apporter un appui technique et un soutien à la Ville dans les missions de recherche et de coordination des partenaires permettant ainsi le dépôt d'un dossier de financement auprès du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

par 35 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention de partenariat avec la Commune de Dianguirde, le Comité de Jumelage, l'AMSCID, l'Association de développement de la Commune de Dianguirde et la Fondation SADEV pour la recherche de financements et la coordination du projet d'adduction d'eau potable mis en oeuvre par la commune rurale de Dianguirde (Mali) et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants y afférent.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 MAI 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 25 MAI 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 MAI 2016